

Passeport de Chirurgie Ambulatoire



PLATEAU DE CHIRURGIE AMBULATOIRE

Accès par l'avenue **Léon Jouhaux**

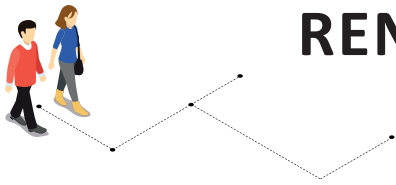


03 84 79 80 80

Dites **«infirmière de chirurgie ambulatoire»**
ou **«secrétariat de chirurgie ambulatoire»**



Ouverture du **lundi au vendredi** de **6h30 à 18h55**
(sauf week-ends et jours fériés)



RENDEZ-VOUS OPÉRATOIRE

Nom Prénom



N° Tél. Domicile



N° Tél. Portable



Type d'Intervention :



Date de l'intervention :



Médecin Traitant :




Médecin Opérateur :



Patient sous tutelle :

OUI NON

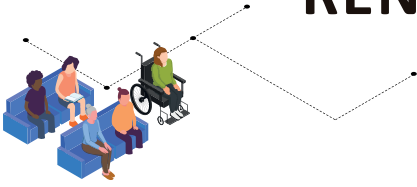
Nom du Tuteur



N° Tél. Tuteur



RENDEZ-VOUS ANESTHÉSIE



Pour toute intervention chirurgicale ou pour tout examen sous anesthésie générale ou loco-régionale, la législation impose de passer une visite pré-anesthésique.

Par conséquent, veuillez prendre votre rendez-vous le plus tôt possible au :

Centre Hospitalier Louis Pasteur

03.84.79.80.80

Serveur vocal, préciser
SECRETARIAT D'ANESTHÉSIE

**OUVERT DU LUNDI
AU VENDREDI**

DE
8h30 à 11h00

ET DE
13h30 à 15h45



RENDEZ-VOUS LE **À**

aux consultations externes (rez-de chaussée de l'hôpital)

DOCUMENTS À APPORTER LE JOUR DE LA CONSULTATION D'ANESTHÉSIE

DOCUMENTS D'ANESTHÉSIE (INTERCALAIRE 4)

- La fiche de consentement éclairé à l'anesthésie
- La fiche de renseignements médicaux remplie
- Vos ordonnances
- Votre carte de groupe sanguin
- Les bilans sanguins datant de moins de 6 mois en votre possession
- Le(s) résultat(s) d'examen faisant suite à une consultation spécifique

Autre :

AUTRES DOCUMENTS (INTERCALAIRE 2) - à apporter complétés

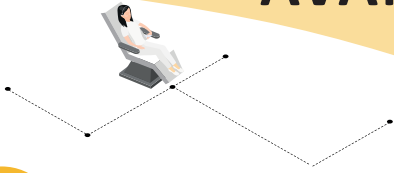
- La fiche de consentement éclairé à l'intervention
- La fiche explicative de la pathologie
- La fiche de désignation d'une personne de confiance
- La fiche relative aux directives anticipées
- La fiche de préparation du séjour en UCA
- L'autorisation d'opérer dûment remplie et signée par les deux parents ou le tuteur pour les enfants et les majeurs protégés

Autre :



Avant votre consultation d'anesthésie adressez-vous au bureau des admissions afin d'actualiser votre dossier administratif, présentez vous avec une **pièce d'identité**, vos **carte vitale et de mutuelle** pour établir votre dossier de préadmission opératoire.

AVANT VOTRE INTERVENTION



L'ensemble des consignes doit être respecté pour bénéficier d'une prise en charge de qualité et sécuritaire en chirurgie ambulatoire. Le non respect des consignes peut entraîner l'annulation de votre intervention.

Vous serez contacté par **SMS ou APPEL**, la veille de l'intervention pour vous communiquer :

- Votre heure d'arrivée dans l'unité de chirurgie ambulatoire :
- Les consignes à respecter.

Si vous êtes enrhumé, fiévreux, si vous tousssez ou vomissez, merci de **consulter votre médecin traitant** et de **prévenir le service de chirurgie ambulatoire**.



N'oubliez pas :

- D'acheter les **médicaments prescrits**
- D'acheter le **matériel prescrit**
- De prévoir votre **transport aller et retour**
- De faire votre **préparation corporelle**





LE JOUR DE L'INTERVENTION



**Rendez-vous dans le hall
du plateau ambulatoire**

accessible depuis l'avenue Léon Jouhaux

DÉROULEMENT DE VOTRE SÉJOUR

Vous serez accueilli par
l'équipe paramédicale **au RDC.**

Vous serez orienté au 1er étage
dans votre cabine et aurez un
entretien avec l'infirmier(e).

Vous serez conduit au bloc
opératoire situé au même étage.

Vous serez installé dans la salle
d'intervention et suivi tout au long
de l'opération par l'équipe du bloc.

Après l'intervention,
vous serez surveillé en salle de
surveillance post interventionnelle
par l'équipe d'anesthésie.

Vous serez raccompagné à votre
cabine pour une surveillance
complémentaire et l'infirmière
vous transmettra les consignes
post opératoires

Après la visite du chirurgien
et/ou de l'anesthésiste vous serez
dirigé au RDC pour la collation
dans le salon de sortie

Votre sortie et la remise des docu-
ments ne pourront se faire qu'en
présence de votre accompagnant.



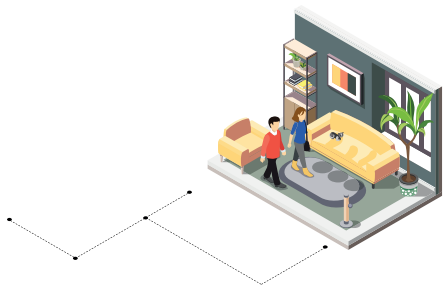
Vous ne devez pas être seul la nuit suivant l'intervention.



Une nuit d'hospitalisation peut-être envisagée à l'issue
de l'intervention sur décision médicale, si votre état de
santé ne permet pas le retour à domicile.



Ne pas conduire un véhicule le jour de l'intervention.



LE LENDEMAIN

Vous serez contacté par **SMS ou par TÉLÉPHONE** afin de vérifier le bon déroulement de votre retour à domicile.



SI VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEIL

Vous pouvez téléphoner à **l'unité de chirurgie ambulatoire** pendant les horaires d'ouverture, ou à votre **médecin traitant**.

EN CAS D'URGENCE



COMPOSEZ LE 15

si nécessaire, le médecin vous orientera vers un service d'urgences.